



Pacs avec étranger dont l'acte de reconnaissance tardive

Par **PRESCILLA**, le **20/10/2009** à **14:06**

Bonjour,

je m'appelle prescilla

voilà je suis française et je désire me pacser en Guyane française avec une étrangère d'origine brésilienne

nous avons déjà réunis tous les documents nécessaires mais ma partenaire a un acte de naissance qui n'a pas été déclaré le jour de sa naissance mais quelques années plus tard (née en 1988, déclarée pas sa mère que en 1996) (cela arrive très souvent au Brésil)

je voudrais savoir quelle est la législation à ce sujet car au niveau du tribunal ça bloque mais je ne trouve aucun texte qui dit que cela devrait poser un problème donc je m'en remets à vous pour de plus amples informations à ce sujet

merci